



MICHEL RIME SA CHAUFFAGE ET ÉNERGIE SOLAIRE

Dans la plupart des cantons et au niveau du Programme Bâtiment, les subventions sont généreuses pour le changement des systèmes de chauffage aux énergies fossiles. C'est le bon moment pour faire le pas.

Si la tendance va aux énergies renouvelables, aucune obligation légale n'oblige le propriétaire à remplacer sa chaudière à gaz par une pompe à chaleur en cas de rénovation. « Le gaz reste une source d'énergie largement utilisée, notamment pour des questions de coût. Mais le marché se dirige clairement vers le combo pompe à chaleur (PAC) et énergie solaire », remarque Adriano Farga, directeur, Michel Rime SA.

Les banques sont aussi plus enclines à entrer en matière, et il est vrai qu'en cas de vente, de location ou d'héritage, un bien qui produit en grande partie son énergie par des sources

renouvelables a une plus grande valeur sur le marché. Il faut savoir aussi qu'une installation photovoltaïque est amortie sur une période d'environ 15 ans. Afin de prolonger la durée de vie des installations (solaire et chauffage) et de maximiser leur rendement tout en réalisant des économies, l'entreprise propose des contrats de maintenance et d'entretien courant.

125 ANS D'EXPÉRIENCE

Michel Rime SA a fêté ses 125 ans l'an dernier. Avec 43 collaborateurs, l'entreprise est présente dans un rayon d'action qui s'étend de la Riviera aux portes de Genève en passant par la région d'Yverdon et de Payerne. Ses domaines d'activité : sanitaire, chauffage, conduites en fouille et énergies renouvelables. michelrimesa.ch